

COMPTRE-RENDU DETAILLE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE MARNE CONFLUENCE

25 AVRIL 2013

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- Sur le site internet du SAGE Marne Confluence : www.sage-marne-confluence.fr, rubrique « Notre documentation »

MEMBRES PRÉSENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
CA EST ENSEMBLE	M. LAGRANGE	ASSO RIVERAINS DES BORDS DE MARNE	M. FOLLET	AESN	M. MERLET
CC CHARENTON/ST MAURICE	M. GUETROT	CD AVIRON 94	M. BARBARIN	DRIEE IDF	MME DERUMIGNY
CHAMPS SU8R MARNE	MME BOMBART	CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY DROUET	MISE 77	M. GIUSEFFI
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD	CULTURE GUINGUETTE	M. DUPIN	ONEMA	M. CORTADE
CONSEIL GENERAL 94	M. DELBOS	EAU DE PARIS	M. LAYA	PREFECTURE 94	MME DESSAGNES
COURTY	M. HOUARD	FPPMA 75-92-93-94	M. HUETTE	PREFECTURE 93	M. VERON
MAISONS ALFORT	M. BERGOT	FPPMA 77	M. TROCHON	PREFECTURE 77	MME BARBIER
NOISY LE GRAND	M. MIERSMAN	PORTS DE PARIS	M. FUCHS		
SYNDICAT MARNE VIVE	M. LEROY	ASSOCIATION RENARD	M. ROY		
		UFC QUE CHOISIR	M. LE MORELLEC		
		VEOLIA EAU	M. DE BEAUREGARD		
		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	M. ROUE		

ONT DONNÉ MANDAT

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
CA MARNE ET CHANTEREINE	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	ASSO MARNE VIVE	DRIEE MIISE PPC
CHAMPIGNY	SMAM	CD TOURISME 94	EPAMARNE
ENTENTE MARNE	SIAEP LAGNY	NATURE ET SOCIETE	
FONTENAY SOUS BOIS	SIAM		
GOURNAY	SMAEP OUEST BIRARD		
JOINVILLE LE PONT	TORCY		
CC CHARENTON ST MAURICE	VAIRES SUR MARNE		

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
BROU SUR CHANTEREINE	CHELLES	ACTEP	ARS IDF
BRY SUR MARNE	CONSEIL GENERAL 77	ADHF	DRIEA IDF
CA CLICHY MONTFERMEIL	CONSEIL REGIONAL IDF	AU FIL DE L'EAU	PREFECTURE DE REGION
CA HAUT VAL DE MARNE	CRETEIL	CAUE 94	PREFECTURE POLICE
CA PLAINE CENTRALE	EPTB SEINE GRANDS LACS	CCIP 94	
CA VALLEE DE LA MARNE	NEUILLY PLAISANCE	CHAMBRE METIERS 77	
CA VAL MAUBUEE	ROISSY EN BRIE	CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE	
CHARENTON	SEDIF		
CHELLES	SIAAP		
CONSEIL GENERAL 77	VILLIERS		
CONSEIL REGIONAL IDF	VILLE DE PARIS		
CHARENTON			

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

AESN	MME PROUVE	CULTURE GUINGUETTE	MME DE KLERK
CONSEIL GENERAL 93	M. CHAUMEAU	RENARD	M. AUVITY
CONSEIL GENERAL 94	M. BARRE	GROUPEMENT BUREAU D'ETUDES	M. NARCY
SOUS PREFECTURE 93	MME REGLAIT		
PREFECTURE 77	MME CAPEL-DUNN		
SYNDICAT MARNE VIVE	MME BEYELER, MME BOUILLON, M. DEBARRE		

Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 11 avril 2013.

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05 par le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence, **M. LEROY (Syndicat Marne Vive - Président)**. Il remercie l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) de recevoir la CLE dans ses locaux et donne la parole à M. PIPERNO, directeur de recherche à l'ENPC.

M. PIPERNO (ENPC) présente brièvement l'ENPC, école qui forme depuis 1747 des ingénieurs dans le domaine des sciences avec le souci de trouver constamment de vraies applications. Il ajoute que l'école a accueilli de très brillants scientifiques et comprend une section de recherche reconnue. Les ingénieurs sont formés en aménagement de l'espace, élaboration de grands projets, qui s'appuient sur des matières comme les mathématiques, la mécanique des matériaux, avec des réflexions sur l'impact des infrastructures, l'organisation des territoires, les acteurs des politiques publiques, les usages des infrastructures mises en œuvre, etc. Mais il existe aussi à l'ENPC des travaux d'enseignement et de recherche plus en prise directe avec la thématique de l'eau. M. TASSIN, présent dans la salle, travaille au laboratoire d'hydrologie urbaine. En effet, l'aménagement n'est pas pensé qu'en sciences dures (« béton », « mécanique »). Il rappelle ainsi que le Ministère de tutelle de l'école est le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. L'environnement occupe donc une place importante et fait partie des sujets de recherche à l'ENPC.

M. LEROY (Président) remercie M. PIPERNO. Il profite de cette réunion de la CLE à l'ENPC pour évoquer l'association ARCEAU (Association Recherche Collectivités dans le domaine de l'EAU en Ile-de-France), créée à l'initiative de M. Jean-Claude DEUTSCH (chercheur au LEESU), et qui a vocation à favoriser le dialogue entre les chercheurs et les acteurs opérationnels concernés par la gestion du cycle de l'eau en Ile-de-France (élus et leurs services notamment). Cette démarche traduit une volonté que le monde de la recherche ne soit pas coupé des acteurs du territoire. Le Syndicat Marne Vive fait d'ailleurs partie des membres fondateurs de cette association.



Avant de démarrer l'ordre du jour de la réunion, **M. LEROY (Président)** fait le constat d'une relative désaffection des élus aux réunions de la CLE. S'il reste persuadé que cela traduit un manque de temps et surement pas d'intérêt, il entend réfléchir à des moyens d'assurer une présence plus importante du collège des élus. Il passe ensuite la parole à M. ROY (association RENARD), qui a fait la demande d'une intervention en début de séance.

M. ROY (association RENARD) demande à ce que l'ensemble des documents fournis au SAGE dans le cadre de l'état des lieux puissent être diffusés aux membres de la CLE en faisant la demande. Il cite notamment les données de la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), qui dispose de données de localisation des mares en Ile-de-France qu'il voudrait pouvoir consulter en vue de les compléter, le cas échéant.

M. LEROY (Président) ne voit aucune entrave à diffuser les documents produits par le SAGE et qui font la synthèse de la bibliographie transmise au Syndicat Marne Vive. Cependant, pour les documents non produits directement par le SAGE, il convient de vérifier au préalable s'il s'agit d'un document public ou bien s'il relève du droit privé. Dans le second cas, il est conseillé de s'adresser directement au producteur de l'étude ou des données souhaitées. La cellule d'animation du SAGE pourra alors, tout au plus, appuyer cette demande.



POINT N°1 : VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 25 AVRIL 2013

M. LEROY (Président) présente l'ordre du jour de la présente réunion et propose de l'approuver.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour de la CLE du 25 avril 2013 est approuvé.

POINT N°2 : VOTE – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 21 MARS 2013

M. LEROY (Président) demande si des personnes souhaitent formuler des remarques sur le procès verbal de la réunion de la CLE du 21 mars 2013, qui avait notamment vu l'approbation du diagnostic du SAGE.

M. ROY (association RENARD) demande pourquoi il n'est pas mentionné au procès-verbal le projet de la ZAC Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne, présenté lors de la dernière réunion de la CLE, et pour lequel des questions sur la préservation des zones humides avaient été posées.

M. DEBARRE (animateur) répond que cette présentation avait été faite à titre d'information. Aucune délibération n'a été prise à ce sujet par la CLE.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès verbal de la CLE du 21 mars 2013 est adopté.

AVANCEMENT DU SAGE

POINT N°3 : VOTE – APPROBATION DU DIAGNOSTIC DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté par le bureau d'études ASca

M. NARCY (ASca) rappelle la vocation de ce scénario « sans SAGE ». Cette phase prospective a pour objectif d'apprécier les évolutions futures de notre territoire et de ses relations à l'eau pour évaluer les impacts qui en découleront. L'élaboration d'un scénario « sans SAGE » doit donc servir d'outil de référence pour la suite : dans l'hypothèse d'une évolution « tendancielle » du territoire (sans modifier la gestion actuelle et donc sans SAGE), quel serait le risque de ne pas atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau et plus globalement comment seraient

traités les enjeux identifiés dans le diagnostic. Ce scénario « sans SAGE » a d'ailleurs servi lors des commissions thématiques réunies en avril 2013 pour faire réfléchir les participants à « comment faire mieux », en tenant compte de ce qui ne marche pas ou n'est pas fait aujourd'hui.

Le Scénario « sans SAGE » s'est construit en deux étapes :

- **Décrire l'évolution tendancielle du « décor territorial ».** L'évolution de l'eau, des milieux aquatiques et des usages associés est globalement déterminée par l'évolution : de l'aménagement du territoire, de la société civile, des politiques de l'eau et du contexte économique. La première étape consiste donc à apprécier l'évolution future de ces déterminants à l'horizon 2030. Des hypothèses ont ainsi été formulées sur la base d'entretiens d'acteurs et de documents programmatiques.
- **Déduire les conséquences sur les hydrosystèmes et leurs usages,** en termes de modalités de gestion, d'état estimé des paramètres qualitatifs et quantitatifs, etc. Des entretiens d'acteurs et l'expertise du groupement d'études ont permis d'évaluer l'ampleur des conséquences à prévoir.

Plusieurs acteurs ont été rencontrés dans ce cadre-là : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France, Région Ile-de-France, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA), Ports de Paris - Secteur Seine amont, des associations de défense de l'environnement, Comités Départementaux de Tourisme, SIAAP, services assainissement des Départements 93 et 94 et les EPCI gestionnaires d'assainissement du 77, Voies Navigables de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), Syndicat Marne Vive.

Le rapport de la phase Scénario « sans SAGE » reprend dans sa rédaction ces deux temps avec une partie qui pose le décor territorial du SAGE à l'horizon 2030 et une partie qui décline l'impact de ce décor sur les différents thèmes traités dans le SAGE (partage des usages, gestion de l'assainissement, gestion de la production d'eau potable, qualité des rivières, état des milieux aquatiques, effets sur le risque d'inondation / de ruissellement, etc.).

Le rapport provisoire du Scénario « sans SAGE » a été présenté et débattu en Bureau du 5 avril 2013. La version soumise à approbation de la CLE a été mise en ligne sur le site internet du SAGE dès le 11 avril 2013.

Présentation du décor territorial à l'horizon 2030

M. FOLLET (association des riverains des bords de Marne) s'interroge sur comment se fera la plus-value entre un scénario « sans SAGE » et un scénario avec SAGE. Qu'est-ce qui sera réellement opposable dans les documents du SAGE.

M. DEBARRE (animateur) répond que le point 4 à l'ordre du jour doit justement permettre de comprendre le potentiel juridique des SAGE afin que la CLE puisse s'en saisir lorsque viendra le moment de rédiger les documents opposables du SAGE Marne Confluence.

M. NARCY (AScA) rappelle que, comme pour tout travail de prospective, la plus-value du SAGE dépendra de où la CLE mettra le curseur en termes d'objectifs à atteindre et de sa volonté dans les moyens mis en œuvre pour y répondre. Une chose est sûre, dans un scénario « sans SAGE », si tendanciellement on ne fait rien de mieux qu'aujourd'hui, les objectifs de bon état/potential des masses d'eau ne seront pas atteints.

Mme BOMBART (Champs-sur-Marne) trouve la réflexion sur le Grand Paris un peu réductrice dans la mesure où elle ne tient compte que des perspectives de construction d'habitats, sans considérer l'impact également des infrastructures de transport et les impacts indirects sur les milieux (zones humides notamment).

M. DEBARRE (animateur) précise que cette 1^{ère} partie de la présentation ne s'intéresse qu'au décor territorial. En revanche, dans la partie qui suit, sont bien considérés les impacts en tous

genres liés à l'imperméabilisation des sols, l'augmentation de la fréquentation, l'impact sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques, etc.

M. DELBOS (CG 94) partage ce scénario « sans SAGE » qui interpelle sur le souffle à donner au SAGE. Si le scénario « sans SAGE » paraît effectivement pessimiste, c'est par l'action que l'on peut se donner les moyens d'être optimiste. Le SAGE n'est pas le premier document opposable. Aussi, les conditions de réussite ne résident pas tant dans les choix techniques à faire que dans les lieux de ces choix politiques et institutionnels : quelle gouvernance nationale / de bassin pour répondre à nos objectifs ? Il faudra bien avoir pointé tout cela dans le SAGE afin d'avancer dans un cadre plus clair et plus global. Enfin, il ajoute que, la crise aidant, la demande sociale de tourisme et de loisirs pourrait se tourner davantage vers les destinations de proximité.

M. ROY (association RENARD) identifie des enjeux forts à l'avenir comme la restauration des trames bleues, en particulier le long des étangs de la ville nouvelle. Il faut essayer d'appréhender comment les choses peuvent se résoudre. Or, il se montre peu optimiste au regard des dérives constatées sur plusieurs projets d'aménagement ayant conduit à la destruction de zones humides.

M. ROUE (VNF) reconnaît que VNF n'est pas forcément exemplaire sur la gestion des berges, du canal de Chelles notamment. Néanmoins, il indique que VNF aide les collectivités à valoriser les berges en passant des conventions entre VNF et la collectivité, permettant à ces dernières d'intervenir sur le domaine public fluvial. De plus en plus, VNF incite les communes à reprendre la gestion des berges à leur compte.

Cette intervention fait réagir plusieurs élus qui posent la question du financement de ces travaux et de l'entretien des berges, les collectivités ayant des moyens financiers déjà contraints.

Présentation des conséquences du décor territorial sur l'eau et les milieux

M. FOLLET (association des riverains des bords de Marne) estime qu'il existe une différence d'impact sur les milieux entre l'Est et l'Ouest du territoire, l'Ouest étant plus minéral tandis que l'Est est plus préservé.

M. NARCY (ASCA) n'est pas certain que l'optimisme à l'Est du territoire soit justifié. En effet, il existe un potentiel fort d'attractivité à l'Est qu'il va falloir gérer (urbanisation, fréquentation).

M. MERLET (AESN) reconnaît que les berges de la Marne sont actuellement plus préservées à l'Est qu'à l'Ouest du territoire. Cependant, c'est bien à l'Est que le développement urbain va se faire et donc potentiellement avoir des impacts sur les milieux. Aujourd'hui encore, combien de permis de construire sont délivrés sans intégrer de volet « eau » ?

M. NARCY (ASCA) rapporte des discussions tenues au sein des commissions thématiques : c'est justement dans l'écart entre le « normalement » et le « réellement » que la plus-value du SAGE réside. En effet, si « normalement » il existe des prescriptions et des règles dans le domaine de l'eau, c'est dans leur application et la façon de les faire vivre qu'il manque une impulsion.

M. FUCHS (Ports de Paris) pense que même sans le SAGE, il devrait être possible de gérer les équilibres entre les usages de la voie d'eau, avec le fret fluvial notamment. En effet, le port de Bonneuil envisage une extension de l'ordre de 5% de sa surface, ce qui reste faible. Les répercussions en termes de nombre de bateaux devraient être de l'ordre de 15 bateaux par jour (+5 bateaux en plus par jour). De plus, avec l'extension des périodes de trafic, liée aux heures d'ouverture des écluses, la navigation des bateaux sur la Marne sera plus « diluée » dans le temps.

Mme DERUMIGNY (DRIEE IdF) apprécie l'ajout d'une annexe méthodologique au rapport, qui permet de mieux comprendre les hypothèses, parfois pessimistes, du rapport. C'est le cas notamment sur le thème « gestion du risque inondation », pour lequel des études sont ou vont être lancées et des équipes sont mobilisées, dans les services de l'Etat notamment.

Avant de procéder au vote, **M. NARCY (ASCA)** apporte quelques éléments sur la suite des travaux. L'élaboration de scénarios contrastés a déjà débuté avec les réunions des commissions thématiques au cours du mois d'avril 2013. Il note que ce qui est ressorti de ces commissions porte davantage sur des questions de gouvernance, de jeu politique, de positionnement institutionnel. Ce sont ces dimensions plus que des choix techniques qui vont faire contraster les scénarios du SAGE (et qui de fait influenceront les choix techniques). Il précise enfin qu'une analyse technico-économique des scénarios sera réalisée. Celle-ci n'a toutefois pas pour objectif d'être très précise, l'idée n'étant pas de définir un programme d'actions chiffré mais de pouvoir comparer les différents scénarios.

M. LEROY (Président) remercie les intervenants de leurs différentes remarques et contributions. Il propose de mettre le rapport aux voix.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article unique	Approuve le rapport de la phase Scénario « sans SAGE »
-----------------------	---

POINT N°4 : INFORMATION – FONDEMENT JURIDIQUE ET PLUS-VALUE D'UN SAGE POUR LES TERRITOIRES

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté par Maître Paillat - Avocate - Cabinet Paillat-Conti-Bory

M. ROY (association RENARD) demande quelle est le lien juridique entre le SAGE et le SDRIF. Il demande également s'il pourra être imposé un débit de fuite aux projets d'aménagement ou de construction dans les documents d'urbanisme.

Il est répondu qu'en tant que « SCoT » un peu particulier, le SDRIF doit bien être compatible avec le SAGE. Quant à la question sur les débits de fuite, le PAGD pourra fixer des objectifs mais ne peut pas imposer un débit de fuite très précis (contrairement au règlement du SAGE).

Mme BOMBART (Champs-sur-Marne) demande dans quelle mesure le SAGE s'imposera au Grand Paris, piloté par l'Etat.

Maître PAILLAT (avocate) répond qu'il ne faut pas raisonner en termes de personne (physique ou morale) mais en termes d'acte. Dans le cadre du Grand Paris, les projets pourront être soumis à des dossiers loi sur l'eau, d'autorisation/déclaration. C'est dans ce cadre-là qu'il faudra veiller au respect de leur compatibilité avec le SAGE.

M. LAGRANGE (CA Est Ensemble) estime qu'il est essentiel, pour que le SAGE soit efficace, d'établir des liens avec le Grand Paris, avec les aménageurs, afin que le SAGE puisse être systématiquement associé aux projets en amont. Il prévient que si nous ne parvenons pas à créer les conditions de cette concertation, nous aurons loupé une partie de notre mission.

M. DEBARRE (animateur) confirme que c'est un point important sur lequel il faudra réfléchir, notamment lors de l'élaboration de la stratégie du SAGE. En effet, le SAGE ne se limite pas à ses documents dits « opposables » (PAGD et règlement), qui ne sont qu'un outil parmi d'autres. Il doit aussi proposer d'autres outils (organisationnels, institutionnels, financiers, méthodologiques) pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets, en vue de répondre aux objectifs du SAGE.

M. FOLLET (association des riverains des bords de Marne) demande s'il peut y avoir rétroactivité dans la mise en œuvre du SAGE ? Par exemple, peut-on demander que les chemins de halage, aujourd'hui privatisés de façon « sauvage », soient rendus à la circulation du public ?

Maître PAILLAT (avocate) explique que les actes (ex : arrêtés) pris dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles au PAGD dans un délai donné. Il en est de même pour les documents d'urbanisme (SCoT ou à défaut PLU).

M. ROY (association RENARD) demande si un permis de construire doit respecter le PAGD et le règlement ?

Maître PAILLAT (avocate) répond qu'il n'y a pas de lien juridique direct entre un permis de construire et le SAGE. Toutefois, le permis de construire doit respecter le PLU qui lui-même doit être compatible au SAGE.

POINT N°5 : VOTE – AVIS SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES DU SDAGE SEINE-NORMANDIE ET SON PROGRAMME D'ELABORATION

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

M. DEBARRE (animateur) replace le contexte de cette consultation. Dans le cadre de la révision du SDAGE Seine-Normandie, l'Etat doit identifier, après consultation du public, les questions importantes du bassin Seine-Normandie pour la gestion de l'eau. Les CLE sont actuellement sollicitées pour rendre un avis sur ces questions importantes et sur le programme de travail pour la préparation du futur SDAGE 2016-2021.

Le SAGE Marne Confluence a approuvé dans son diagnostic territorial ses propres défis à relever. Il convient donc que la CLE fasse remonter aux instances du bassin Seine-Normandie ses enjeux afin qu'ils puissent être pris en compte dans la stratégie du prochain SDAGE 2016-2021.

Les questions importantes du bassin Seine Normandie, telles que définies actuellement, concernent les points suivants :

- **Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer**
 - Réduire rejets azote, phosphore, pesticides
 - Réduire pollutions chimiques
 - Réduire pollution microbiologique du littoral
 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques
- **Anticiper les situations de crise en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative équilibrée et économe de la ressource en eau**
 - Prévoir les inondations, prévenir les risques et limiter leurs impacts
 - Partager l'eau en période de sécheresse
- **Favoriser un financement ambitieux et équilibré de la politique de l'eau**
- **Renforcer, développer, pérenniser les politiques de gestion locale**
- **Améliorer les connaissances spécifiques sur la qualité de l'eau, sur le fonctionnement des milieux aquatiques et sur l'impact du changement climatique pour orienter les décisions**

Au regard des travaux du SAGE Marne Confluence, il semble important de porter à la connaissance de l'Etat les points suivants :

- **Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer**
Mieux prendre en compte :

- o Problématiques structurelles et fonctionnelles de l'assainissement en milieu urbain : notamment branchements des particuliers sur réseaux séparatifs
 - o Dégradation de la qualité des rivières urbaines par temps de pluie : rendre prioritaire la sélectivité des réseaux et la réduction du ruissellement urbain (TA)
 - o Pollutions microbiologiques des rivières urbaines, en lien avec la baignade
 - o Protection/restauration des milieux aquatiques (berges, ZH) en milieu urbain
- Développement du « Grand Paris » à penser en lien avec les points ci-dessus.
- **Anticiper les situations de crise en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative équilibrée et économe de la ressource en eau**
 - o Clarifier le rôle des territoires et notamment des SAGE dans la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation. Articulation SDAGE et PGRI.
 - o Conséquences des étiages sévères des petits cours d'eau urbains sur les milieux aquatiques
 - **Favoriser un financement ambitieux et équilibré de la politique de l'eau**
 - o Financement doit être tourné vers l'innovation pour répondre aux enjeux DCE (techniques alternatives en milieu contraint, reconquête écologique berges et zones humides en milieu urbain...)
 - **Renforcer, développer, pérenniser les politiques de gestion locale**
Nécessité que :
 - o Etat renforce sa présence (police de l'eau, engagements sur cours d'eau domaniaux)
 - o Outils type contrat de bassin et SAGE soient renforcés (modalités financement)
 - o EPTB jouent pleinement leur rôle d'accompagnement
 - o SDAGE défende la place centrale de la politique de l'eau auprès des autres politiques (aménagement, développement économique) dans une démarche d'intégration des politiques
 - **Améliorer les connaissances spécifiques sur la qualité de l'eau, sur le fonctionnement des milieux aquatiques et sur l'impact du changement climatique pour orienter les décisions**
 - o Évaluation des transferts de pollutions (N, P, pesticides) d'amont vers l'aval et part urbain/agricole
 - o Techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales en milieux contraints
 - o Restauration écologique des berges urbaines, en milieu navigué.

Au niveau du calendrier, **M. DEBARRE (animateur)** précise que l'état des lieux du SDAGE sera adopté en décembre 2013 et l'avant-projet de SDAGE présenté en juillet 2014.

M. LEROY (Président) demande si cette présentation appelle des remarques particulières.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article 1	Approuve les questions importantes du SAGE Marne Confluence, en vue de leur prise en compte dans la révision du SDAGE Seine Normandie.
Article 2	Sollicite, auprès des services de l'Etat, la consultation de la CLE tout au long du processus de révision du SDAGE, lors de la validation des principales étapes (état des lieux, projet de SDAGE, programme de mesure) mais aussi en amont de ces décisions.

POINT N°6 : INFORMATION – PRESENTATION DES PROJETS DE RECHERCHE – LES LABORATOIRES DE RECHERCHE SUR LES THEMES DE L'EAU

Cette présentation a été avancée en préambule à la réunion de la CLE, par M. PIPERNO, directeur de recherche à l'ENPC.

M. LEROY (Président) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20h10.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY